

# **COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE SUR LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE**

6 Février 2021 au  
Palais du Peuple





# DERE *Talk*



## **RENCONTRE AVEC M. DINI ABDALLAH OMAR**

Diplômé de l'Université de Picardie en Sciences Politiques et de l'Université de Louvain en Population et Développement, M. Dini Abdallah Omar est depuis 1996, date à laquelle il intègre la Direction de l'Environnement, au cœur des actions liées à ce vaste domaine. Des lors, il va participer à de nombreux projets et conférences sur l'environnement.

Il est, depuis mai 2011, le Secrétaire Général du Ministère de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Tourisme.

## **THÈME : CHANGEMENT CLIMATIQUE**

# INTRODUCTION

D'après le 4<sup>ème</sup> rapport du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) rédigé en 2007, "le réchauffement du climat ne fait aucun doute et est désormais attesté par l'augmentation observée des températures moyennes de l'air et de l'océan, la fonte généralisée de la neige et de la glace et l'augmentation du niveau moyen de la mer". Ainsi, la température moyenne à la surface du globe a déjà augmenté de + 1,1°C depuis l'époque préindustrielle.

Parmi les ODD (Objectifs du développement durable), l'Objectif 13 intitulé « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques », met au centre la préoccupation environnementale pour lutter contre le changement climatique et pour impulser une dynamique de compréhension des enjeux liés à la préservation de l'environnement.

Les conférences COP 21, COP 23, COP25 ont été l'occasion de tirer la sonnette d'alerte et d'alerter les décideurs politiques, et les citoyens, sur les conséquences sociales, économiques, environnementales que l'augmentation de nos émissions des gaz à effet de serre font peser sur la planète, sur le climat et à long terme sur la vie des populations rurales et urbaines.

Djibouti n'est pas à l'abri de telles menaces avec le prolongement des périodes de chaleurs, les inondations et pluies torrentielles que nous avons vécu depuis 2019, la recrudescence des sécheresses en milieu rural décimant le cheptel, etc.

Ces menaces ont divers impacts : un impact social avec le risque d'accroissement des déplacés écologiques, un impact urbain avec les dégâts matériels causés par les inondations, un impact économique avec la déstructuration des productions agricoles.

Face à des tels constats, les questions qui méritent d'être posées sont les suivantes :

- En quoi le réchauffement climatique est-il un défi à résorber pour notre pays ?
- Comment notre pays se prépare-t-il face à ces défis ?
- Quelles sont les différentes mesures prises pour faire face aux effets du changement climatique ?
- Quelles sont les stratégies de prévention des risques des catastrophes naturelles ?
- Comment conscientiser les citoyens à prendre part activement à la préservation écologique et à la prévention des catastrophes naturelles ?

L'enjeu de cette thématique réside dans la prise de conscience collective des effets du changement climatique, et de notre responsabilité par rapport aux générations futures à qui il faut léguer une planète et un cadre viables. Il s'agira également de penser au renforcement de la résilience du pays et de la population face aux effets du changement climatique

## **I. ALLOCUTION DU SECRETAIRE GENERAL DU MINISTERE EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT**

M. Dini Abdallah a rappelé et insisté sur l'importance du sujet. Le changement climatique est un défi nouveau et un défi qui va en s'aggravant. Ainsi, Djibouti est un pays sensible au réchauffement climatique pour deux raisons :

- 1) C'est un pays aride et avec l'augmentation des sécheresses, les conditions de vie des populations dans les zones rurales s'aggravent ;
- 2) C'est aussi un pays marin. En effet, l'essentiel de nos économies est basé sur le secteur maritime (port, pêche etc...)

### **L'intervenant a dressé l'historique du réchauffement climatique. Les principaux points saillants sont :**

- Dans les années 1970, les trente glorieuses sont une période de fortes croissances. Cependant, le rapport du club de Rome intitulé « halte à la croissance » est le premier signal d'alarme sur la croissance. Jusque-là, la croissance était considérée comme étant bénéfique. Or, la croissance, bien que bénéfique à l'économie du pays, conduit à un épuisement des ressources naturelles. Il y a eu, à ce moment-là, une prise de conscience des conséquences négatives de la croissance sur l'environnement. Ceci constitue la première alerte en termes d'environnement. Ainsi, ce rapport met l'accent sur 2 choses :

- 1) L'épuisement des ressources naturelles
- 2) Le développement durable : c'est une conception du développement qui s'inscrit dans une perspective de long terme et prend en compte les contraintes écologiques et sociales de l'économie. On ne prend plus en compte uniquement le développement économique.

A ce moment-là, le terme de réchauffement climatique n'est pas encore évoqué mais la notion d'épuisements de ressources naturelles est prise en compte. Suite à cela, en 1972, le Programme de Nations Unies pour l'Environnement a été créé.

- En 1988, le groupe GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) est créé et il produit tous les six ans, un rapport détaillé sur la vulnérabilité de l'environnement.

- En 1992, la conférence de Rio a lieu et 3 grandes conventions ont été signées :
  - 1) Convention sur le réchauffement climatique
  - 2) Convention sur la biodiversité
  - 3) Convention sur la lutte contre la désertification

Les conventions sont des mesures générales et doivent être complétées par des protocoles.

- Le protocole de Kyoto (2008 à 2012) est un accord international visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il avait pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre, entre 2008 et 2012, d'au moins 5% par rapport au niveau de 1990. Cependant, les Etats-Unis, grand émetteur de gaz à effet de serre, ne l'ont pas adopté. De plus, les pays en voie de développement n'étaient pas impliqués. En effet, ils ne voulaient pas ralentir leurs croissances et ne s'estiment pas responsables du réchauffement climatique du fait du principe de la responsabilité diversifiée. Tout le monde n'a pas le même niveau de responsabilité concernant le réchauffement climatique parce que la concentration de gaz à effet de serre est observée en grande partie dans les pays développés. Le protocole de Kyoto est arrivé à échéance en 2012.

- En 2009, la conférence de Copenhague a été un échec car il n'y a pas eu de consensus. Les pays développés ne voulaient pas s'engager tout seul. Mais, elle a jeté les bases de la conférence de Paris en 2015.

- Lors de la conférence de Paris en 2015, les engagements suivants ont été pris :
  - 1) Sur le long terme, de contenir l'élévation de la température de la planète nettement en dessous de 2°C ;
  - 2) De poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5°C, ce qui permettrait de réduire largement les risques et les conséquences du changement climatique.

Cet accord est universel toutefois il n'est pas contraignant. Les pays sont libres de gérer leur engagement en accord avec leur croissance. Avec l'élection de Trump, les Etats-Unis se sont retirés de l'accord alors qu'ils sont le deuxième émetteur après la Chine.

- En 1988, le groupe GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) est créé et il produit tous les six ans, un rapport détaillé sur la vulnérabilité de l'environnement.